

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{lle}
NIVERLET, libraires ;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'été, 1^{er} juin.)

Départs de Saumur pour Nantes.		Départs de Saumur pour Paris.	
7 heures 55 minut. soir,	Omnibus.	9 heure 50 minut. mat.	Express.
4 — 30 — —	Express.	11 — 49 — matin,	Omnibus.
3 — 47 — matin,	Express-Poste.	6 — 23 — soir,	Omnibus.
9 — 4 — —	Omnibus.	9 — 28 — —	Direct-Poste.
Départ de Saumur pour Angers.		Départ de Saumur pour Tours.	
1 heure 2 minutes soir,	Omnibus.	3 heures 2 minut. matin,	March.-Mixte.
		7 — 52 minut. matin,	Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an,	Saumur, 18 f.	Poste, 24 f.
Six mois,	10 »	13 »
Trois mois,	5 25	7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements de mandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

REVUE POLITIQUE.

Le rapport de M. Ricasoli, sur les élections toscanes, ne porte que sur les votes des municipalités. Il résulte de ce rapport que 809 voix se sont prononcées pour la réunion au Piémont et 15 contre. Ces voix représentent, au dire de M. Ricasoli, le vœu et les intérêts de 1,135,863 habitants. Nous avons peine à comprendre ces chiffres.

En France, où règne le suffrage universel, il y a 10 millions d'électeurs environ, sur 36 millions d'habitants; en Toscane on en compterait 1,135,000 sur 1,400,000 habitants; et cependant la loi électorale en vigueur est relativement très-restreinte.

Plusieurs journaux allemands annoncent que M. de Schleinitz, dont la santé est altérée, aurait manifesté l'intention de quitter momentanément les affaires. On assure que, dans ce cas, il serait remplacé par M. d'Usedom.

Nous avons parlé du manifeste signé par quelques membres de la deuxième chambre hanovrienne pour demander la convocation d'un parlement allemand et la réforme de la constitution fédérale. Voici la conclusion de ce manifeste entièrement prussien :

« Une des grandes puissances de l'Allemagne doit entreprendre la réforme de notre constitution fédérale. L'Autriche ne pourrait la faire: ses intérêts ne sont pas allemands purs et ne sauraient jamais le devenir. Notre espoir se porte donc vers le gouvernement prussien, dont les tendances sont en général celles de l'Allemagne. La Prusse ne se séparera pas de l'Allemagne; si elle ne se préoccupait que de ses intérêts de grande puissance, elle marcherait droit à sa perte. »

Les chambres belges sont saisies d'un projet de loi qui diminue de 25 0/0 le péage du canal de Charleroi.

Il paraît aujourd'hui certain que le Pape accepte en principe la présidence honoraire de la confédération italienne. M. le lieutenant-colonel de Menneval, aide-de-camp de l'Empereur, se trouve à Rome depuis quelques jours; il a eu l'honneur de remettre

au Souverain Pontife une lettre autographe de son Souverain. Il a aussi, dit le *Constitutionnel*, mission de traiter plusieurs points intéressants de la politique nationale italienne. M. de Menneval a été déjà plusieurs fois reçu par Sa Sainteté et a eu de longues conférences avec le cardinal Antonelli.

Une correspondance particulière adressée au *Journal des Débats* ajoute que la lettre de l'Empereur contenait des conseils relatifs à des réformes sérieuses, et que le Saint-Père a répondu qu'il était prêt à procéder sur tous les points à un examen approfondi.

Nous avons annoncé dans notre numéro du 27 que le Piémont avait désigné pour son pléni-potentiaire au congrès de Zurich M. des Ambrois, vice-président du sénat. Les journaux italiens confirment aujourd'hui nos informations et indiquent pour mardi prochain le départ de M. des Ambrois pour Zurich.

L'état de siège a été levé à Venise le 18 juillet.

Les journaux allemands, notamment la *Gazette de Cologne*, affirment avec persistance que le marquis de Moustier, ambassadeur de France à Berlin, a demandé au cabinet de Potsdam des explications sur les mesures qui ont suivi la mobilisation de l'armée prussienne. Nous croyons savoir qu'une pareille démarche n'a pas été faite par M. de Moustier. — A. VIRU. (*Le Pays*.)

On lit dans le *Moniteur* :

L'Empereur a décidé que les armées de terre et de mer seraient, dans le plus bref délai, remises sur le pied de paix.

La déclaration du *Moniteur* prouve d'une manière éclatante la loyauté du gouvernement de l'Empereur.

C'est une réponse décisive à toutes les insinuations malveillantes dirigées contre la France par la presse étrangère.

On ne dira plus qu'on arme parce que nous armions.

La France remet l'épée au fourreau : c'est un

exemple qui sera suivi, nous l'espérons du moins, par les puissances de l'Europe. — AUGUSTE VIRU. (*Le Pays*.)

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Turin, 27 juillet. — La *Gazette piémontaise* publie une circulaire du ministre de l'intérieur aux gouverneurs et aux intendants généraux des provinces. Le changement de cabinet, dit la circulaire, n'apporte pas de sérieuses modifications au caractère politique de la Sardaigne. Le nouveau ministère continuera à favoriser le plus largement possible le développement des grands principes qui sont la base de notre droit public.

Le ministre demande l'appui de ses dépendants pour tranquilliser les esprits découragés, raffermir la foi dans le droit et la liberté, et préparer les provinces annexées aux institutions libérales. Il conclut en promettant des réformes pour étendre les libertés communales et provinciales.

Marseille, 27 juillet. — On mande de Malte que le vice-amiral Faushawe a quitté Malte le 18 avec cinq vaisseaux et une frégate, se rendant, dit-on, à Naples.

Le contre-amiral Mundy, avec un vaisseau et une frégate, avait également quitté Malte, et le vaisseau *Crecy*, ainsi que deux canonnières, avaient pris la mer.

Marseille, 27 juillet. — La *Presse d'Orient* publie des plaintes nombreuses contre l'accroissement des brigandages et du nombre des crimes commis sur les chrétiens, crimes restés ordinairement impunis. La même feuille dément un discours de l'ambassadeur anglais, prétendant que les témoignages des chrétiens étaient admis en justice.

La *Presse d'Orient* annonce, en outre, que le sultan va établir une ambassade permanente à Rome. — HAVAS.

FAITS DIVERS.

On parle du prochain départ de S. A. I. le prince Napoléon pour Vienne, où il se rendrait avec la

FEUILLETON

LES ENFANTS DE LA NEIGE

Première Partie.

(Suite.)

CHAPITRE VII. — UN INCIDENT.

Depuis le jour où il s'était trouvé admis dans l'intérieur de la famille de l'officier, Lucien s'était attaché à connaître à fond ses sentiments et ses intérêts. Son titre et ses manières lui avaient valu une confiance sans bornes. Le souvenir pieux que lui inspirait la mémoire de son père, entourée d'une glorieuse auréole parmi ses compagnons de péril, lui avait inspiré la volonté de devenir plus qu'un de ces amis trop nombreux qui prodiguent les mots et se montrent avarés d'actions. Ce qu'il avait entendu le jour de son entrée chez M. Desroziers, ce qu'il avait vu depuis, l'avait fortifié dans la conviction qu'il avait de ne pas offrir une affection stérile; seulement c'était sous une autre forme que celle qu'il avait supposée que son action paraissait devoir s'exercer.

Tout d'abord il s'était préoccupé du procès que, malgré son importance, l'officier suivait avec la répugnance

que les hommes d'action éprouvent pour la procédure et pour la chicane.

Lucien s'était substitué à l'ancien ami de son père, dans la poursuite de ce procès dont il a été parlé au début de ce récit. La fortune de Felicie ou pour mieux dire ses ressources à venir en dépendaient absolument.

Enchanté de se dérober aux obsessions et aux violentes colères que lui occasionnait la stratégie judiciaire, le capitaine avait donné carte blanche à Lucien.

C'est ainsi que ce dernier se trouva en rapport direct avec l'avoué de la famille.

Au moment où la situation que nous venons de retracer pesait comme une menace et comme un affront sur la famille du capitaine, Lucien reçut une lettre pressante de M. Lestrang.

Il courut à l'étude et trouva l'avoué dans un état d'innommable agitation.

— Est-ce que M. Desroziers aurait perdu son procès? dit-il avec anxiété, en voyant le trouble de M. Lestrang.

— Plût à Dieu que ce ne fût que cela, car il vous resterait la ressource des juridictions supérieures.

— Cependant que peut-il y avoir de plus grave pour un plaideur? répondit Lucien en s'essayant.

L'avoué le regarda de l'air capable qu'affiche volontiers l'officier ministériel en face du client.

— Ce qu'il y a de plus grave, dit-il, c'est de se trouver presque dans l'impossibilité de le soutenir.

— Dieu merci, nous n'en sommes pas là! vous avez la confiance la plus absolue,

— Je l'avais au point que j'eusse escompté le résultat; mais maintenant...

— Maintenant?

— Je n'ai plus la même assurance.

— Quoi! après deux ans d'examen, d'incidents, d'interrogatoires, d'enquêtes, d'expertises, que sais-je! vous faites soudain cette réflexion!

— Ecoutez donc: vous savez que j'ai toujours eu le sentiment qu'une main inconnue fournissait à nos adversaires les moyens de soutenir ce procès que je regarde comme absurde pour eux et d'une issue certaine pour M. Desroziers.

— Oui, et je n'ai pas cru à la vraisemblance de cette supposition.

— J'ai bien de l'expérience, et jamais, sauf pour des puérités où l'amour-propre seul était en jeu, je n'ai vu une affaire de luxe comme celle-ci; nous ne sommes plus au temps des procès de passion ou d'agrément, on ne vient devant les tribunaux que lorsqu'on y est poussé par un grand intérêt.

— Cet intérêt n'existe-t-il pas pour tout le monde?

— Sans doute, mais les chances manquent absolument à nos adversaires.

— C'est qu'ils s'aveuglent, et quand on s'aveugle on s'obstine.

mission de ramener en France les cendres du duc de Reichstadt.

— On assure que dans l'audience accordée par l'Empereur aux envoyés toscans, ces derniers auraient reçu le conseil de Sa Majesté de rappeler à Florence le prince héritier du grand-duc. Ce rappel, accompagné de l'octroi d'une constitution, étant la solution la plus conforme aux intérêts de l'Italie centrale. — Havas.

— La nouvelle du voyage de l'Empereur en Angleterre et de celui de Sa Majesté britannique en France, voyages dont on a parlé à l'étranger, est complètement inexacte.

— Peu de jours après le retour de l'Empereur à Vienne, ordre a été donné au général commandant en Bohême de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour faire opérer, par les chemins de fer, le transport des prisonniers français vers leur patrie. Cet ordre a été promptement exécuté, et les soldats français ont été dirigés, par la Saxe, sur Strasbourg, où l'échange des prisonniers autrichiens doit avoir lieu. Partout, les Français ont été l'objet des meilleurs traitements de la part des autorités et de la population. On leur a, sur toute la route, distribué en abondance des cigares, de la bière et des vivres. Aussi, les prisonniers fraternisent-ils partout avec les populations.

— Nous lisons dans l'Alsacien du 26 :

« C'est décidément aujourd'hui, dans l'après-midi, entre cinq et six heures, qu'arrive le premier contingent des prisonniers français, au nombre de 145 hommes. Chaque régiment de la garnison fournira un détachement de 50 hommes, qui, sous le commandement de M. le major de place, iront recevoir nos braves compatriotes au pont du Rhin. La musique du 10^e de ligne accompagnera ces détachements. Après que les formalités seront remplies pour la constatation de la remise, le cortège se formera : la musique en tête, puis la moitié des militaires en armes, au milieu des prisonniers qui auront de nouveau foulé le sol de leur patrie, et en arrière la seconde partie des militaires. Le cortège se rendra, ainsi formé, sur la place Kléber, où nos malheureux concitoyens recevront des billets de logement ; ils seront bien sûrs de recevoir encore un bon accueil des habitants, qui se feront une fête de les héberger. »

— Nous empruntons au Courrier du Bas-Rhin les détails suivants sur l'arrivée à Strasbourg, dans la soirée de mardi, des prisonniers revenus d'Autriche :

Un nombre très-considérable de promeneurs s'étaient portés, dans le courant de l'après-midi, sur la route de Kehl et dans cette localité même, pour assister au passage des prisonniers. Vers le soir, la foule est devenue de plus en plus compacte, et la route du Rhin a été littéralement encombrée de curieux. Les remparts de la porte d'Austerlitz étaient couverts de monde, ainsi que les abords du pont de Kehl et les alentours de la gare du chemin de fer badois.

A huit heures, M. le baron de Weiler, commandant militaire de Kehl, recevait une dépêche télégraphique annonçant que le convoi des prisonniers éprouverait un nouveau retard et n'arriverait qu'à 11 heures 10 minutes. Cette nouvelle se répandit rapidement dans la foule, mais elle ne découragea

aucunement les masses de population qui se pressaient sur la route du Rhin entre Kehl et la porte d'Austerlitz et qui se mirent en mesure d'attendre patiemment, malgré l'heure avancée de la soirée.

A 11 heures et quart, le train des prisonniers a été signalé, et le poste militaire badois préposé à la garde de l'embarcadere n'a plus pu arrêter la foule qui s'est précipitée dans la cour de la gare au-devant de nos compatriotes.

La réception faite aux prisonniers par les habitants de Kehl a été très-sympathique ; ils leur ont offert un repas dont les frais avaient été couverts par une souscription ; un paquet de tabac a été remis en route à chaque homme. Des pots à feu éclairaient toute la route depuis la gare de Kehl jusqu'au pont du Rhin.

Le repas terminé, les 145 prisonniers, parmi lesquels se trouvaient des uniformes de toutes les armes, zouaves, fantassins, chasseurs d'Afrique, artilleurs de la garde, ont traversé le pont de Kehl, et ont été reçus à la frontière française par M. le major de place à qui l'officier autrichien, commandant l'escorte, a fait remise des prisonniers.

Le cortège s'est formé, précédé et suivi de nombreuses torches enflammées ; et les prisonniers, marchant pour la plupart bras dessous bras dessus au milieu des habitants de la ville, escortés par la garde d'honneur de 300 hommes de la garnison, précédés de la musique du 10^e de ligne, sont arrivés par la route du Rhin à la porte d'Austerlitz vers deux heures et demie du matin.

La foule était immense sur tout le parcours, hors de la ville comme dans les rues de Strasbourg, et les cris enthousiastes de : Vive la France ! vive l'armée d'Italie ! ont chaleureusement salué la rentrée de nos compatriotes sur le sol français.

La colonne s'est arrêtée sur la place Kléber, où des billets de logements ont été distribués aux prisonniers qui feront séjour à Strasbourg.

— Un navire de commerce, arrivé mercredi à Marseille de Carthage, apportait la nouvelle que le parc d'artillerie qui se trouve dans l'arsenal de cette ville a été la proie des flammes. Le feu s'est déclaré dans huit endroits différents. 78,000 fusils ont été détruits. Personne n'a péri dans ce sinistre.

— Un phénomène bien singulier a été produit par la foudre pendant l'orage qui a éclaté, lundi 18 juillet, sur la commune de Crézancy (Aisne). La foudre est tombée sur la poste aux chevaux, a incendié un corps de bâtiment et tué instantanément trois chevaux. On les crut d'abord endormis et l'on fit inutilement, bien entendu, tous les efforts possibles pour les tirer de leur sommeil et les faire sortir ; puis, chose bizarre ! on aperçut bientôt après que tous les pieds de ces pauvres bêtes, moins un seul, avaient été dégarnis de leurs fers, et que ces fers avaient été violemment projetés par la foudre le long du mur. Explique qui pourra ce bizarre effet du fluide électrique.

— Les travaux de percement de l'isthme de Suez, qui avaient été un instant interrompus par suite de difficultés survenues avec le vice-roi, ont été repris et sont poussés en ce moment avec une grande activité. Deux entrepreneurs viennent à cette occasion d'arriver en France, chargés de l'achat d'un grand nombre de tentes pour abriter les travailleurs.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

SOUSCRIPTION EN FAVEUR DE L'ARMÉE D'ITALIE.

Suite de la liste des communes et des personnes de l'arrondissement qui ont offert des dons à l'armée d'Italie, depuis le 13 juillet jusqu'au 27 inclus.

COMMUNES.	LINGE.		ARGENT.	
	KIL.	GR.	FR.	C.
Saumur.....	174	150	»	»
Le Vaudelnoy (section des Caves, Oiré, Messemé et Champagne).....	85	500	40	80
St-Clément-des-Levées....	»	»	18	40
Douces.....	130	»	124	10
Vihiers.....	82	500	244	95
La Salle-de-Vihiers.....	»	»	79	05
Parnay.....	126	»	»	»
Soulangier.....	150	»	8	50
Tigné.....	93	»	66	35
Souzay.....	131	»	»	»
St-Georges-Chatelais.....	123	»	»	»
Concourson.....	87	»	»	»
Brossay.....	37	»	»	»
Doué.....	92	»	20	»
Varennes-sous-Montsoreau.	339	500	33	74
Gennes.....	»	»	67	80
Coron.....	»	»	84	05
Cisay.....	»	»	58	15
Allonnes.....	»	»	20	»
M ^{me} Paul Ratouis (Breille).	6	500	»	»
Les professeurs et les élèves du Collège de Saumur.	»	»	171	50
M. Louvet, maire de Saumur, député au Corps-Législatif.....	»	»	200	»
M. Michelet, inspecteur des Ecoles primaires.....	»	»	5	»
Le Directeur de la Maison centrale de Fontevault (souscription).....	»	»	200	45
TOTAL.....	1,656	150	1,442	84
Première liste.....	2,343	750	642	09
TOTAL GÉNÉRAL.....	3,999	900	2,084	93

Le dernier Recueil des actes administratifs contient la circulaire suivante :

Angers, le 22 juillet 1859.

A MM. les sous-préfets et maires du département.

Messieurs,

Ma circulaire du 4 juillet courant, insérée au n^o 24 du Recueil administratif, vous a fait connaître que la souscription ouverte en faveur des blessés à l'armée d'Italie, serait close le 1^{er} septembre prochain.

Le comité institué sous la présidence de S. M. l'Impératrice sera fixé à cette époque sur l'importance des sommes qu'il aura à répartir ; mais il ne pourra commencer son travail de répartition qu'autant qu'il connaîtra le nombre et la position des familles à soulager, puisque c'est par le rapprochement de ces deux termes que la quotité des allocations pourra être déterminée.

Il est donc très-important que les blessés et les familles qui sont dans le cas de profiter du témoi-

L'avoué fit un signe négatif.

— J'ai des renseignements qui me démontrent que ce n'est pas avec leurs ressources que nos antagonistes s'opiniâtraient, dit-il d'un accent convaincu.

— Quelqu'agent d'affaires spéculé peut-être sur les éventualités ?

— Il faudrait le supposer trop naïf.

— Ou lui prêter l'espoir d'une transaction !

— Peut-être touchez-vous juste, dit l'avoué dont le visage changea d'expression ; ce qui se passe me dérouté tellement, que je n'ose plus croire à mon jugement.

— Alors c'est pour cela que vous m'avez écrit ?

— Précisément, je disais tout à l'heure que ce qu'il y avait de plus grave pour un plaideur c'était moins la perte de son procès que l'impossibilité de le soutenir.

— Je ne comprends pas qu'aujourd'hui les choses ne soient plus ce qu'elles étaient hier.

— C'est que vous ne savez pas combien est grave dans sa simplicité le fait qui s'est passé depuis notre dernière entrevue ; vous savez que le testament qui institue M^{lle} Desrozières légataire des cinquante mille francs laissés par son oncle, présentait dans sa rédaction une équivoque assez voisine de la nullité.

— Je le sais ; mais la correspondance de cet oncle, augmentée de nouveaux documents, ne laisse plus de doute sur ses intentions.

— C'est vrai ; par malheur, et c'est ce qui m'a fait vous

écrire, ces pièces ont disparu.

— Disparu ! de votre étude ?

— Non, rien de plus sot que cette disparition ; voici comment : un de mes clers portait le dossier à l'avocat chargé de plaider, lorsqu'en entrant dans la rue de Seine, il est violemment heurté par un commissionnaire ; il tombe tout étoué ; on s'empresse, on le relève, il n'avait rien de grave ; mais quand il revint à lui, il ne voit plus son dossier ! malgré ses demandes, ses recherches, ses informations, il n'a pu le retrouver !

— Qu'est-ce que ce jeune homme ?

— Un garçon au-dessus du soupçon ; vous pensez bien, d'ailleurs, que je ne me sois pas borné à ce qu'il m'a raconté. J'ai agi, fait agir, et malgré mes démarches, des annonces et des promesses, je n'ai pu remettre la main sur ce fatal dossier !

Lucien partageait le trouble de l'officier ministériel.

— Vous voyez, reprit celui-ci, que j'avais raison de supposer une main inconnue et intéressée derrière nos adversaires. Ces pièces n'ont pas la plus petite valeur pour ceux qu'elles ne touchent pas directement ; un passant les eût restituées. A coup-sûr, l'incident était le moyen, la soustraction des pièces, le but. Voici les perplexités du début qui renaissent, et d'un procès impendable, cet incident fait une affaire que je crois prudent de terminer par une transaction.

Lucien regarda l'avoué jusqu'au fond de la conscience,

à travers une préoccupation marquée de défiance.

Le coup-d'œil parut le convaincre de la sincérité de M. Lestrang, homme fort honoré d'ailleurs, pour sa probité et son caractère.

Il revint à l'idée émise par l'avoué.

— Une transaction serait peut-être le but d'un de ces agents immondes, qui vivent dans la fange des affaires ; mais le coup est bien hardi ; il décèle une tactique, des renseignements et un à-propos qui m'effraient.

— Tout est possible, tout est vraisemblable, puisqu'on ne sait pas ; mais je ne puis me résigner à regarder ce fait comme une simple friponnerie.

Lucien, qui à son tour partageait l'opinion de l'avoué, demanda des détails minutieux sur son personnel, sur ses habitudes ; il prit des notes complètes sur les adversaires de l'officier, et se promit d'organiser sans délai les moyens d'exploration qui lui paraissaient indispensables pour remonter de l'effet à la cause, de la main à la tête.

Il fit promettre à l'avoué un silence absolu, et le chargea de sonder le terrain pour apprécier les chances que pouvait obtenir une proposition de transaction.

Quelques jours après, il apprit que les adversaires de M. Desrozières refusaient absolument de transiger, quoi qu'ils ne semblassent pas connaître la perte de documents dont la communication avait arraché à leur mandataire un aveu significatif.

gnage d'intérêt que le pays s'empresse de leur donner, soient mis en demeure d'exercer leurs réclamations d'ici au 1^{er} septembre. Or, pour obtenir ce résultat, il est indispensable que vous donniez immédiatement la plus grande publicité aux vœux du Comité, en employant à cet effet tous les moyens à votre disposition.

Je vous invite en conséquence, Messieurs, à ne rien négliger pour aider les intéressés à se mettre en instance en temps utile. Chaque demande devra être accompagnée d'un certificat de l'autorité municipale, indiquant d'une manière aussi exacte que possible : l'âge du chef de la famille, sa profession, sa position de fortune; le nombre de ses enfants, leur sexe, leur âge, enfin tous les renseignements qu'il semblerait utile d'y ajouter, pour que le but que se propose le Comité soit complètement atteint. Les militaires blessés et rentrés dans leurs foyers ou en congé, auront de plus à fournir une copie certifiée de leurs états de service.

J'ai l'honneur de vous prier, Messieurs, de donner également la plus grande publicité à cette disposition.

Je prie particulièrement MM. les maires de m'envoyer les demandes de leurs administrés avec les certificats, sus-mentionnés, au fur et à mesure qu'elles seront produites, directement pour l'arrondissement d'Angers, et pour les autres arrondissements par l'intermédiaire de M. le sous-préfet, qui aura à me les transmettre sans retard, après les avoir examinées et, s'il y a lieu, fait compléter.

Dès que j'aurai reçu ces demandes, je m'empresse de les faire parvenir à M. le ministre de l'intérieur, qui s'est réservé le soin de les soumettre lui-même au Comité.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le préfet, L. BOURLON DE ROUVRE.

Saumur, 26 juillet 1859.

Monsieur le Rédacteur,

Si l'oisiveté est la mère de tous les vices, ne peut-on pas aussi lui donner pour enfants les fictions, les rêveries et les élucubrations des cerveaux surexcités par les mille et une misères qui affligent notre pauvre nature?

Il y a quelque temps, je me promenais, triste, dans notre cité, abandonné à mes pensées, laissant flotter les rênes de cette folle, qu'on nomme imagination, quand j'entendis parler de dépêches, de batailles, victoires... Mais je ne voyais rien. Je me joignis donc au groupe qui se pressait à l'entrée de la rue Beaurepaire; la sous-préfecture était envahie par les curieux, et le cercle des lecteurs était si grand, que ma taille, même eût-elle été doublée, mes yeux fussent restés inutiles. — A la vérité, j'empruntai une phrase à l'un, un chiffre à l'autre; mais il fallut me retirer, n'emportant qu'une compilation bien informée de la dépêche.

Si Saumur offrait ce tohu-bohu, quel spectacle devait donc présenter la capitale?

Combien d'ouvriers, avides de connaître les succès de nos armées, ne pouvaient que frémir d'incertitude? Quand et comment, pour eux, connaître la vérité?

Alors, j'imaginai un moyen de publicité en har-

monie avec la célérité télégraphique, en rapport avec les besoins de notre époque, gratuit pour tous, et dont l'application serait d'autant plus efficace que les ténèbres seraient plus épaisses.

Voici quel est mon système; l'Empereur, du reste, en connaît les résultats, puisqu'il s'est mis en rapport avec l'inventeur.

Supposons, autour de l'esplanade des Invalides, du Panthéon ou de tout autre monument élevé, une ligne d'écriture en caractères gigantesques; de quelque côté que l'on vienne, il sera facile de lire au moins trois mots; hypothéons cette ligne mobile et tournant autour de ce disque monumental, de droite à gauche, on pourra, en attendant, la lire tout entière. Maintenant, si cette ligne, ayant fait sa révolution, se déchargeait des mots lus, endossait d'autres lettres, de nouveaux mots, reparaitrait sans interruption à son point de départ, continuant la phrase commencée, il serait possible de lire ainsi toute une dépêche, tout un article, le *Moniteur* même, les discours, les lois, etc.

Le service de cette ligne serait fait par des compositeurs placés à l'intérieur de l'édifice où la tête de la ligne reentrant ferait encore quelques circuits pour faciliter à ceux-ci le changement des costumes de la belle voyageuse, qui serait dépoignée de ses habits sales pour en revêtir de nouveaux. Car, dès son entrée dans ce vestiaire, les uns s'empresseraient d'ôter les vieux, les autres de mettre les neufs. Rien ne sera plus facile, notre touriste passant et repassant presque respectueusement devant ses camaristes. La nuit, ces lettres, faites en tôle et à l'emporte-pièce, laisseront échapper par leurs bouches rayonnantes le secret de leurs noms, et cette ceinture éloquente circulera devant un foyer lumineux, qui se nuancera de blanc, bleu, rouge, etc., suivant l'étage que telle ou telle ligne occupera dans l'édifice: la couleur devant distinguer la nature de la publication. Ce journal perpétuel, cette chaîne, aux anneaux lumineux la nuit et sombres le jour, toujours détruite, toujours renaissante, devra opérer une véritable révolution dans le nouvellisme. Ombre d'Hoffmann, tu dois tressaillir en apprenant cette fantasmagorie digne de ton imagination! Eus-tu jamais rêvé plus fantastique, toi qu'on dit fon? Dans le cas où mon projet ne serait qu'une reproduction de tes œuvres, aies la charité de me retenir une place auprès de toi.

Agréez, etc.

DIXMIER.

Pour chronique locale et faits divers : P.-M.-E. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Turin, 28 juillet, 8 heures du soir. — Le chevalier Farini, gouverneur de Modène, par ordre du roi Victor-Emmanuel, a retiré aux autorités sardes leur mandat et publié une proclamation par laquelle il remet les pouvoirs à la municipalité. La population est accourue en foule auprès de la municipalité qui, à l'unanimité, a acclamé dictateur le roi Victor-Emmanuel. Le chevalier Farini a accepté la régence provisoire dans le but de maintenir l'ordre public. Il réunira une assemblée chargée de statuer sur l'avenir du pays. L'ordre public est parfait, et la confiance générale. — Havas.

Marseille, 29 juillet. — M. de Lesseps, arrivé ce matin ici, repartira ce soir pour Paris. Il a publié une note qui déclare qu'avant son départ d'Égypte, il a garanti tous les droits des actionnaires et la continuation des travaux sur les terrains concédés à la compagnie. — Havas.

BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE.

Du 21 au 28 juillet 1859.

Ainsi qu'il arrive ordinairement à cette époque du chômage de la spéculation, les valeurs se déprécient par suite de l'inaction du marché financier. Chacun prend ses vacances; les opérations engagées se dénouent, et il ne s'en entame pas une seule à nouveau qui ait de l'importance.

La semaine s'est passée à la Bourse dans les alternatives insignifiantes de hausse et de baisse. De temps à autre, on remarquait une certaine décision dans les demandes; les cours s'élevaient, mais les réactions ne tardaient pas à arrêter leur essor, et une partie du terrain gagné était reperdue.

Les recettes brutes des chemins de fer continuent d'être satisfaisantes. Quant au produit kilométrique, il s'est généralement affaibli.

En comparant les cotes des chemins de fer des 21 et 27 juillet, on trouve les différences suivantes :

Nord ancien, 922 50 à 920; Nord nouveau, 810 à 805; Ouest, 547 50 à 550; Paris-Méditerranée, 835 à 837 50; Midi, 507 50 à 510; Lyon-Genève, 550 à 552 50; Dauphiné, 510 à 500; Ardennes nouvelles, 495 à 470. — Nous retrouvons l'Orléans à 4540, l'Est à 640, le Béziers à 160, et les Ardennes anciennes à 435.

Les chemins autrichiens, 555 à 550; Romains, 660 à 567 50; Sardes, 420 à 405; Russes, 501 25 à 500; Sud-Autriche, 542 50 à 537 50; Saragosse, 440 à 445.

Les actions de la Banque de France ont repris de 2880 à 2900; celles du Comptoir d'escompte sont en perte de 680 à 670. Le cours du Crédit mobilier est descendu de 790 à 750, et, après s'être relevé à 810, il a fléchi à 792 50. Les actions du Crédit foncier ont baissé de 650 à 640 et remonté à 650. Les obligations foncières 4 0/0 sont fermes à 460; celles 5 0/0 à 440, et les promesses à 990.

La Caisse Mirès s'est cotée en hausse de 220 à 240. Le cours du Comptoir Bonnard s'est avancé de 50 à 55 75, puis il a reculé à 48 75. Les autres caisses particulières n'ont donné lieu à aucune affaire.

Les Messageries impériales (services maritimes) sont en baisse de 557 50 à 550; les actions de la Compagnie maritime, de 190 à 180, et celles de la Compagnie générale des Eaux, de 210 à 200. Les Ports de Marseille se sont dépréciés de 147 50 à 142 50.

On a négocié le Gaz parisien, de 775 à 800; le Maberly, de 370 à 410; l'usine Cail, de 670 à 680; la Compagnie immobilière de Paris, de 97 50 à 98 75. Quant aux autres valeurs qui se négocient à la coulisse, le placement en est difficile; néanmoins, MM. Pégot-Ogier et Compagnie font des avances de 50 à 60 0/0 sur les plus sérieuses.

A. DUPONT.

(Correspondance générale de l'Industrie.)

BOURSE DU 28 JUILLET.

5 p. 0/0 hausse 85 cent. — Fermé à 68 65.
4 1/2 p. 0/0 hausse 1 fr. — Fermé à 96 50.

BOURSE DU 29 JUILLET.

5 p. 0/0 baisse 45 cent. — Fermé à 68 50.
4 1/2 p. 0/0 baisse 25 cent. — Fermé à 96 25.

P. GODET, propriétaire-gérant.

L'obstination avait donc une cause étrangère à l'intérêt apparent.

Les plaidants n'étaient alors que des instruments pour atteindre à un résultat qui ne pouvait s'expliquer.

Cette étrangeté avait eu pour effet de multiplier ses informations, et à mesure qu'il les accumulait, Lucien sentait se consolider l'idée qu'il s'était faite.

Sans révéler précisément son opinion à Cloquet et à Justin, Lucien leur en avait dit assez pour pouvoir compter sur eux et mettre leur dévouement en éveil.

CHAPITRE VIII.—UNE VISITE DOMICILIAIRE.

Un dimanche dans l'après-midi, par un temps magnifique, presque tous les habitants de la maison où demeurait le capitaine avaient pris leur vol. Il ne restait que le concierge dans sa loge, lorsqu'un homme, aux manières rudes et hautaines, vêtu de noir, parut accompagné de deux individus porteurs de ces physionomies équivoques qui reflètent le mauvais lieu ou la basse police.

Après avoir adressé plusieurs questions avec autorité au concierge, le monsieur vêtu de noir exhiba un papier qui paraissait émaner du parquet.

Le concierge s'inclina avec un mélange de répugnance et d'effroi devant ce qui lui parut être un mandat de perquisition, et alla ouvrir la porte du logement de M. Desrozières.

Les deux auxiliaires du visiteur, qui était indubitablement un commissaire de police, restèrent en sentinelle l'un à l'entrée de la porte cochère, l'autre au pied de l'escalier.

Quand l'officier de police se fut assuré de la retraite du concierge, il alla aux meubles de l'appartement et les ouvrit successivement sans avoir eu besoin de clefs; il fouilla et retourna les papiers, les portefeuilles, les cartons avec une dextérité singulière, parcourant des yeux une liasse de correspondances qu'il plaça dans ses poches, ainsi que d'autres papiers.

Un mauvais rire courait sur le visage de cet homme, qui se hâta de regagner la porte après avoir refermé les meubles.

Mais au moment de sortir, il recula comme s'il eût marché sur un reptile.

Un homme, les bras croisés, se tenait silencieux, encadré dans la baie de la porte.

Cet homme était Lucien.

Une exclamation sourde, effroi et menace tout ensemble, sortit de sa bouche.

— Quelqu'un ! dit-il involontairement.

— Quelqu'un que vous n'attendiez pas, fit Lucien d'un air calme et avec un sang-froid qui révélait mieux qu'un hasard.

Cependant le visiteur avait repris son à-plomb et l'air tranchant qui paraissait lui être propre.

— Je ne vous ai pas permis d'entrer, dit-il à Lucien d'un ton impérieux.

— Et moi je ne vous permets pas de sortir répliqua le jeune homme en donnant tranquillement un double tour à la serrure.

L'officier de police devint livide, mais c'était sous l'empire d'une inspiration violente et irréfléchie. Il se contenta pourtant.

— Ne savez-vous pas que vous venez troubler une perquisition?

— Je le sais.

— Alors vous voulez vous mettre entre la justice et l'homme désigné à son attention.

— Nullement. Je veux savoir tout simplement à qui j'ai affaire.

Le commissaire reprit tout son calme.

— Je n'ai pas de comptes à vous rendre, mais j'excuse l'ignorance malgré la témérité, et la question malgré son inconvenance; j'agis en vertu d'une délégation.

— Bien, alors vous êtes un officier de police.

— C'est assez clair; maintenant je me retire, et vous somme d'ouvrir cette porte.

— Allons, je vois que nous ne nous entendons pas; le renard au piège et le poisson dans la nasse ne sont pas mieux enfermés que vous.

(La suite au prochain numéro.)

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,
Le dimanche 31 juillet, à midi,
En l'étude de M^e TOUCHALEAUME,
notaire à Saumur,

Une MAISON, avec cour, jardin,
remise, écurie et servitudes, sise à
Saumur, rue de la Porte-Neuve,
n° 3, autrefois occupée par M^{me} veuve
TOCHÉ.

On pourra traiter à l'amiable avant
l'adjudication.

On entrera en jouissance de suite.
Toutes facilités seront accordées
pour les paiements. (332)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire
à Saumur.

A VENDRE

L'ANCIENNE
MAISON de ROULAGE
Robineau-Reneaume.

RUE DES CAPUCINS.
S'adresser audit notaire. (338)

A VENDRE

A RENTE VIAGÈRE,
MAISON ET CLOS DE VIGNE,

Contenant environ 27 ares 50 cen-
tièmes, situés à Saumur, rue du Pres-
soir-Saint-Antoine.

Plus 2,000 francs à placer aussi à
rente viagère.

S'adresser à M^e DUTERME, notaire à
Saumur. (329)

A VENDRE ou A LOUER

Présentement,
UNE MAISON,

Rue Cendrière, 7.
S'adresser à M^{me} veuve RALLET.

A VENDRE

1° Deux petites FERMES, com-
mune de St-Lambert.

2° Et le GRAND JARDIN de Nan-
tilly, qui sera divisé au gré des acqué-
reurs.

S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

A AFFERMER

LA MINOTERIE
DE DESMOULINES,

Située près Airvault (Deux-Sèvres),
sur un ruisseau ne manquant jamais
d'eau, ayant quatre paires de meules
anglaises.

S'adresser à M. MATHIEU, notaire à
Airvault, ou à M. FOURREAU, proprié-
taire audit lieu. (326)

A VENDRE

UN BON PIANO.
S'adresser au Bureau du journal.

A CÉDER

Pour cause de départ:
1° Lunette Bardou, objectif achro-
matique 00, 72; 2 oculaires célestes,
2 terrestres, support en cuivre, boîte
en noyer fermant à clef.

2° Appareil photographique Gau-
din, en acajou, petit modèle; objectif
achromatique, notices, produits chi-
miques n'ayant jamais servi, et boîte.

Le tout neuf et de qualité supé-
rieure.
S'adresser au bureau du journal.

MAISON,

A LOUER
PRÉSENTEMENT,
Située rue Verte, près le Champ-de-Foire,
Précédemment occupée par M.
GALLARD, agent-voyer.

Cette maison est composée de huit
chambres à feu, cuisine et grenier re-
nçant sur le tout; cellier, cour et jar-
din.

S'adresser à M. GIBARD fils, mar-
chand de bois et charbon, place de la
Grise. (147)

A LOUER

Présentement,
Une MAISON, fraîchement déco-
rée, avec cour, remise, écurie et
jardin, rue du Palais-de-Justice.

S'adresser à M. NANCEUX. (334)

AVIS.

M. DIXMIER, ancien syndic des
huissiers à Saumur, prévient le public
qu'il vient d'établir un cabinet d'affaires
en cette ville, rue du Portail-Louis,
n° 42.

Ils'occupera des recouvrements diffi-
ciles et éloignés, d'affaires litigieuses,
liquidations judiciaires, réunion de
créanciers, faillites; représentera les
parties devant MM. les juges de paix,
fera les arpentages, expertises, états
de lieux, pétitions, correspondances
à l'étranger; dressera des arbres gé-
néalogiques pour les successions, et
achètera les créances sur l'armée,
etc., etc. Du reste, ses études et sa
longue expérience des affaires le met-
tent à même de répondre à beaucoup
de consultations. (345)

M. MAUBERT, huissier à Saumur,
demande un SECOND CLERC. (346)

HISTOIRE DE PARIS

ET DE SON INFLUENCE EN EUROPE

Depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours,

COMPRENANT

L'HISTOIRE civile, politique, religieuse et monumentale de cette ville, au
double point de vue de la formation de l'UNITÉ NATIONALE de la France,
et des progrès de la civilisation dans l'Europe occidentale,

Cinq volumes in-8° illustrés.

Par A.-I. MEINDRE.

A PARIS, chez l'Auteur, rue de Grenelle-Saint-Germain, 66, et chez
MM. DEZOBRY et MAGDELEINE, libraires, rue de Clétre-St-Benoist, 10.

HISTOIRE

D'ALEXANDRE LE GRAND

SUR LES DOCUMENTS GRECS

Par A. DE LAMARTINE,

Très-belle édition. Didot, 2 vol. in-8°, format des œuvres précédentes de l'auteur.

Prix : 12 fr. pour Paris, 15 fr. pour les départements.

Cet ouvrage, entièrement nouveau, peut faire partie des livres destinés à
l'éducation de la jeunesse; il se vend chez l'auteur lui-même, au bureau du
COURS DE LITTÉRATURE.

Les personnes qui désirent que l'Ouvrage leur soit adressé dans les départe-
ments, ajouteront 3 fr. au mandat de poste, soit 15 fr. — Pour Paris, 12 fr.

L'acquisition de cet ouvrage sera considérée par M. de Lamartine comme un mode
de concours indirect à sa souscription.

Adresser les lettres ou mandats à M. de LAMARTINE, 43, rue de la Ville-Léveque.

LE

MONITEUR DU SAUVETAGE

JOURNAL DES SAPEURS-POMPIERS ET DES SAUVETEURS

Recueil mensuel contenant 32 p. d'impression et formant vol. à la fin de l'année.

PRIX D'ABONNEMENT : Paris, 6 fr.; — Départements, 7 fr. 50 c.; — Etranger, 10 fr.

Les abonnements partent du 1^{er} octobre de chaque année.

On s'abonne en adressant un mandat de poste, au nom de M. CH. BAUDEAU,
l'un des administrateurs du journal; on s'abonne aussi chez tous les libraires,
directeurs de postes et de messageries, et au bureau de l'Echo Saumurois.

NOTA.—L'administration du Moniteur du Sauvetage a créé aussi, dans ses bureaux,
une agence de commission spéciale aux Sapeurs-Pompiers, et messieurs les officiers
commandant les compagnies trouveront, en s'adressant à cet honorable intermédiaire,
tous les objets nécessaires à leur matériel, à leur équipement; le tout aux meilleures
conditions possibles de bonne qualité et de bon marché. (Franco.)

Saumur, imprimerie de P.-M.-E. GODET.

6^e Année. — DEUX numéros par mois AU LIEU D'UN, sans augmentation de prix.

ABONNEMENTS

Un an, 6 mois.
PARIS 15f. 81.
DÉPARTEMENTS 15f. 10f.
Corse, Algérie. }
Etranger, selon le tarif
postal.

LA FRANCE ÉLÉGANTE

JOURNAL DES DAMES ET DES SALONS.

La France élégante, voulant justifier par tous
les sacrifices en son pouvoir la place qu'elle a su prendre
au premier rang des publications du même genre, vient
d'inaugurer sa sixième année d'existence par la réalisation
d'améliorations dont l'importance ne peut manquer de
lui valoir un grand nombre de sympathies nouvelles. —
Renonçant à toutes ces primes plus ou moins trompeuses,
à l'aide desquelles le public a été trop souvent dupé, la
France élégante a trouvé, dans son succès euro-
péen, le secret de paraître deux fois par mois au lieu
d'une, et non-seulement de doubler, par le seul fait de
sa périodicité plus fréquente, nombre le et la valeur des
annexes de broderies, de gravures et de musique, mais
encore de donner à sa rédaction un éclat que chercherait
vainement à atteindre toute publication rivale.

La France élégante publie dans le courant de
chaque année : — 1° 24 numéros, format grand in-8°,
édition de luxe, texte encadré et avec une couverture de
couleur; — 2° 25 à 30 gravures de modes inédites,
coloriées et dessinées par M^{me} Héloïse LELOIR; — 3°
15 planches de dessins de broderies par les premiers
dessinateurs en ce genre; — 4° 15 planches de pa-
trons de robes, manteaux, chapeaux, lingerie, vête-
ments d'enfants; — 5° 4 à 6 planches de tapisserie co-
loriée ou de dessins pour crochet, filet et tricot; — 6°
Environ 40 morceaux de musique, de chant et de piano;
— 7° et une multitude d'ouvrages de fantaisie en tous les
genres pour dames et demoiselles.

Quant à sa rédaction, il suffira de citer les noms qui figu-
rent dans ses colonnes pour nous dispenser de tout éloge.

C'est ainsi qu'après avoir publié BERTHE, par Pierre
ZACCONE, elle a commencé, le 15 septembre dernier, un
des plus charmants romans de Paul FÉVAL, intitulé
le CAPITAINE SIMON. Immédiatement après, viendront
successivement DELPHINE, par M^{me} Clémence ROBERT,
puis un roman de MÉRY, puis des Nouvelles de MM. Jules
SANDEAU, Elie BERTHET, Edmond ABOUT, Alfred des
ESSARTS, PONSON DU TERRAIL, Etienne ENAULT, Jules
KERGOMARD, M^{me} Anaïs SÉGALAS, la comtesse DASH,
Maria DELCAMBRE, etc., etc.

On peut donc affirmer sans exagération qu'il n'est
pas de recueil qui puisse offrir de pareils avantages à ses
abonnés.

En cours de publication depuis le 15 septembre : LE CAPITAINE SIMON, par Paul FÉVAL.

On s'abonne en adressant un bon sur la poste à l'ordre du Directeur de la FRANCE ÉLÉGANTE, rue Sainte-Anne, 64, à Paris.

BUREAUX A PARIS
Rue Ste-Anne, 64.

Envoyer franco au Di-
recteur un bon de poste
ou sur Paris, ou s'adresser
aux Libraires et aux Mes-
sageries.